

Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 17 juin 2009

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD, Mrs André MASLANKIEWICZ et Emile PERRAUD, Adjoint.

Melle Christine COCHET, Mrs Michel BATTISTELLA, Alain BOUVET, Pierre-Marie DUPORT, Bruno FORT, Fabrice GALLET et Laurent JOLY, Conseillers Municipaux.

Absents : Mmes Valérie CARPIN et Marie-Françoise PASCAL - Mr Eric CURTET.

Pouvoirs : Mme Marie-Françoise PASCAL à Mr Pierre-Marie DUPORT

Secrétaire de séance : Pierre-Marie DUPORT

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

- Surenchère adjudication du 8 juin, propriété Comptoir du Bâtiment

Monsieur le Maire ouvre la séance et nomme Pierre-Marie DUPORT, secrétaire.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour : acquisition de terrains propriété comptoir du bâtiment n'ayant pas fait l'objet d'une offre à la vente du 8 juin et convention avec la cuisine centrale pour la préparation et la livraison des repas de la cantine scolaire. Accepté à l'unanimité.

✓ Surenchère propriété comptoir du bâtiment

Monsieur le Maire expose les motifs de cette séance extraordinaire.

Il s'agit de la vente par adjudication des parcelles appartenant au comptoir du bâtiment en date du 8 juin 2009.

Fabrice Gallet et Christine Cochet ont attiré son attention sur l'intérêt que pourrait représenter pour la commune l'acquisition des lots n° 9-13 et 14 en regard de leur situation géographique ou de leur nature (bois par exemple).

Monsieur le Maire indique qu'une surenchère est possible jusqu'au 18 juin à 17 heures auprès du tribunal de Belley, par l'intermédiaire d'un avocat.

Il demande donc au conseil de débattre et de se prononcer.

Après discussion, le conseil par 10 voix pour et 2 abstentions décide de surenchérir pour l'acquisition des lots 9-13 et 14.

Il autorise le Maire à engager un avocat pour représenter la commune et à signer tous documents nécessaires à cette opération.

Monsieur le Maire explique ensuite que d'autres lots n'ont pas été attribués lors de cette adjudication du 8 juin et qu'ils peuvent être achetés auprès de Monsieur Jean-Yves BERMOND, chargé de la liquidation des biens du comptoir du bâtiment.

Après avoir étudié avec attention les différents lots mis en vente et en avoir longuement discuté, le conseil municipal à l'unanimité décide de se porter acquéreur des lots 7-8-11 et 12 et donne délégation au Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à cette opération.

Les élus soulignent qu'il s'agit de saisir une opportunité d'acquisition de terrains à bas prix qui, pour certains constitueraient une réserve foncière. Concernant le lot 11, la commune est particulièrement intéressée par la parcelle 104 qui tient lieu de place de retournement au bout de la rue du Faraboz.

En revanche, le conseil municipal s'est longuement interrogé sur l'acquisition des parcelles 97 et 99, au dessus du Faraboz, qui abritent les ruines de l'ancienne usine à chaux.

Pour des raisons économiques liées aux frais importants que représenterait la sécurisation du site, le conseil municipal renonce à en faire l'acquisition. Les projets d'investissement à venir pour la commune (travaux de réseau d'eau et d'assainissement à Cressieu, construction du groupe scolaire) ne permettent pas d'engager de telles dépenses dans l'immédiat.

- ✓ **Convention cuisine centrale : à l'unanimité**, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la cuisine centrale pour la préparation et la livraison des repas de la cantine scolaire. Les tarifs restent inchangés : 3.90€ le repas

- ✓ Calendrier des prochaines séances : vendredi 17 juillet et vendredi 28 Août.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du 17 juin 2009.

Chazey-Bons, le 18 juin 2009

Le secrétaire de séance :
Pierre-Marie DUPORT

Le Maire,
Didier BONNARD